



Quoique peu nombreux à le faire, chacun d'entre vous a pu, autant que de besoin, s'exprimer au travers du cahier de doléances disponible à cet effet en mairie. Le mouvement des gilets jaunes qui

s'éternise a provoqué un grand débat national. A l'issue, et au-delà des revendications individuelles exprimées par les uns et les autres, espérons que les moyens mis à disposition des petites collectivités comme la nôtre seront préservés.

La dernière année de ce mandat municipal ne sera pas une année de pause. Et si, depuis 2016, nous avons inauguré une réalisation majeure quasiment chaque année, celle qui débute, verra l'ouverture de deux chantiers importants. Il s'agit du lotissement Martinville 4 et, en principe, de la « Maison de Prosper » dont l'acquisition publique est en cours et la nature même du projet à l'étude. Il aura fallu 5 ans pour permettre la gestation de ces deux projets et, devant les difficultés, une volonté sans faille d'aboutir pour y parvenir.

Après l'Espace Solo Gallo et Le Gallo' Pain, ces projets immédiats portent en eux, à leur tour, le devenir de notre bourg et par là même l'avenir de Sougeal. Ils seront des données importantes de l'équation ainsi posée : logement récent + arrivée de jeunes ménages = pérennité de l'école + vie des commerces + vie associative = commune vivante et attractive.

Par ailleurs dans ce Flash Infos vous découvrirez l'état d'avancement des travaux en cours ou programmés cette année. Bonne lecture et prochain rendez-vous avant les vacances.

Bien à vous

Directeur de la publication :

Rémi Chapdelaine

Comité de rédaction :

La commission information

Mise en page, photos : Jean-Yves Lefrançois

Tirage : 350 exemplaires

Impression : IMPRIMERIE DOLOISE

Inauguration de la Maison du Marais le 21 février 2019



Jean-Luc BOURGEAUX, Rémi CHAPDELAINE, Denis RAPINEL, Louis THEBAULT, Agnès TOUTANT, Marc HERVE, Stéphane PERRIN.

Extrait du discours inaugural de Rémi CHAPDELAINE prononcé à cette occasion

Le Marais de Sougeal est depuis toujours, zone d'expansion de crues, et désormais, Réserve Naturelle Régionale sous directive Natura 2000. Classé Espace Remarquable de Bretagne, il jouit d'une notoriété plusieurs fois séculaire indissociable de la tradition de l'oie. Il appartient depuis des lustres au patrimoine communal.

Il y a peu encore, c'était un site réservé, destiné au pâturage des animaux. Un lieu dédié aussi aux loisirs où chasse et pêche mais aussi randonnée se sont toujours pratiquées. Ces derniers temps, le regain d'intérêt pour les zones humides, la biodiversité et l'environnement en général en ont fait un lieu où convergent et cohabitent scientifiques et amoureux de la nature, ornithologues et botanistes, randonneurs, chasseurs et pêcheurs, mais aussi éleveurs.

Ce magnifique équipement sera à n'en pas douter un merveilleux outil de pédagogie au service de l'environnement, une vitrine des atouts du marais à l'adresse des générations actuelles et futures, mais aussi une mémoire des pratiques ancestrales qui s'y rattachent. Elle sera, un lieu de culte en hommage à la nature en général et une curiosité pour le tourisme vert.

Il n'y a guère de doute, l'avenir et le développement de Sougeal dépendront de la qualité de vie et des services proposés, mais aussi, de notre capacité à rebondir sur la notoriété nouvelle que lui confère ce site protégé et la fréquentation de la Maison du Marais qui lui est consacrée.

Nous voulons croire que cette maison est une chance pour Sougeal, à nous de savoir en tirer parti.

Je voudrais pour terminer remercier tous ceux qui sont à l'origine ou ont travaillé à la réalisation de ce projet et remercier aussi tous ceux qui y contribuent financièrement.



Déchèterie Pleine-Fougères :

La Communauté de Communes a mis en place l'accès par carte aux déchèteries. Aussi, pour celles et ceux qui n'auraient pas encore demandé leur pass, les formulaires sont à leur disposition dans les déchèteries, mairie et à la Communauté de Communes.

Pour information : En cas de perte, il vous sera délivré une nouvelle carte moyennant 20 €.



Demande de rançon par internet : information gendarmerie

Vous venez de lancer sur votre ordinateur, votre tablette ou encore votre smartphone un programme malveillant ? Et votre appareil est maintenant bloqué à cause d'un rançongiciel (ransomware) qui vous réclame de l'argent pour retrouver un usage normal de votre appareil ? Que faire ? En cas de blocage de votre ordinateur, tablette ou smartphone à cause d'un rançongiciel, il vous est demandé de fournir une certaine somme d'argent en échange de la clé de déchiffrement qui devrait permettre de restaurer les fichiers rendus inaccessibles. Vous devez :

- D'abord signaler le chantage dont vous êtes victime en ligne sur le site www.internet-signalement.gouv.fr

- Porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie.

- Ensuite consulter le site www.nomoreransom.org, véritable interface entre les victimes et les fournisseurs d'outils et de solutions pour le déblocage et/ou le déchiffrement de vos fichiers bloqués. Pour éviter cela, avant tout problème, pensez à protéger vos appareils :

- Installer un antivirus et ses mises à jour ;

- Mettre en place un logiciel anti-spam ;

- Nettoyer régulièrement votre appareil de ses fichiers temporaires.



Ce qui a changé en matière d'inscription sur les listes électorales

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les électeurs peuvent :

• s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente.

• déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ce répertoire unique implique une nouvelle numérotation des électeurs et donc l'impression d'une nouvelle carte. Elle vous sera distribuée courant avril. En cas de non réception de cette dernière, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.



Elections européennes 2019

Les élections européennes du 26 mai 2019 ayant pour but d'élire les soixante-dix-neuf députés européens représentant la France au Parlement européen, seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU. Chaque électeur devra alors :

• être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;

• être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;

• jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;

• apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter



Sougeal recherche des bénévoles pour sa future bibliothèque...

Vous disposez d'un peu de temps ? Vous souhaitez participer à la vie culturelle de votre municipalité ? Vous aimez les livres et souhaitez faire partager ce plaisir ?

Devenez bénévole à la bibliothèque de Sougeal et intégrez le réseau intercommunal des bénévoles des bibliothèques de la Communauté de communes. Vous pourrez ainsi participer au choix des livres à acquérir, participer à des animations ou même en être l'initiateur, rencontrer d'autres bénévoles du territoire, et participer à un projet communautaire consacré à l'accès aux livres et à la culture pour tous. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice ! Tous les âges et tous les profils sont les bienvenus !

Pour plus d'informations :

Mairie de Sougeal : 02 99 48 61 93

Communauté de communes : Julie MATHIEU, Responsable du Pôle Réussite Educative, Culture et Vie associative.

Les tarifs de location de l'Espace Solo Gallo sont consultables sur le site internet de la commune de Sougeal.

LES OPÉRATIONS EN COURS

Travaux du lotissement Martinville 4

Le marché de travaux, mis en ligne le 27 février dernier, sera attribué et notifié à l'entreprise retenue fin avril. Les travaux devraient démarrer début juin. La 1^{ère} phase de viabilisation, d'une durée de 2 à 3 mois devrait se terminer fin septembre.

Poteau incendie Parking



Mise aux normes WC publics



Dans le cadre de la réglementation relative à la mise en accessibilité des bâtiments publics, une étude est en cours en vue de réaménager les WC publics situés place de l'église.

Le projet comprend des travaux de maçonnerie, menuiserie, plomberie, électricité, carrelage, faïence et couverture. Une plate-forme est également prévue afin de mettre la voirie au niveau du seuil de ce bâtiment et permettre l'accès aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

CONSEIL DU 31 JANVIER 2019

CDC – TRANSFERT DE COMPETENCES LECTURE PUBLIQUE ET VOIRIE

Le Conseil approuve les montants des attributions de compensation provisoire pour 2019, présentés par la Communauté de Communes (CDC), après impact des charges transférées, au titre des compétences lecture et voirie. Ces montants deviendront définitifs sous réserve de l'unanimité des conseils municipaux des communes.

SAFER - LA GUILLOURIE – VENTE PARCELLE ZR 79

Le Conseil accepte la cession de la parcelle à caractère agricole, ZR n°79, de 2ha 29a 11ca, au lieu-dit «La Guillourie» au profit de la SAFER, pour un montant de 10 000 € et demande à percevoir les fermages dus à la commune jusqu'à échéance de la vente.

DÉSENCLAVEMENT ET RÉORGANISATION FONCIÈRE - LA COUR JAVEL

Dans le cadre des échanges et rétrocessions prévus pour la restructuration foncière des abords de la Cour Javel et son désenclavement, le conseil accepte les transactions suivantes sur la base de 12,43 € le m² :

- Acquisition de la parcelle D n°185, de 245 m², appartenant à M. et Mme PATIN Michel, pour un montant de 3 045,35€.

- Cession de la parcelle D n° 448, de 65 m², au profit de M. JAMIN Lionel, pour un montant de 807,95€.

- Cession des parcelles D n°450 et 446 de 64 et 5 m² au profit de M. et Mme PATIN Michel pour un montant de 857,67€.

RÉALISATION DU PLATEAU ROUTIER

Le Conseil accepte le devis présenté par la SARL BOUTELOUP Henry pour la réalisation du plateau routier devant la boulangerie et de la reprise des réseaux, pour un montant de 7 077,42 € TTC.

LOTISSEMENT – INSTALLATION DU RESEAU ELECTRIQUE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SDE35

L'étude du Syndicat Départemental d'Énergie 35 prévoit 2 tranches de travaux pour un montant global de 29 760 € avec un reste à charge pour la commune, après subvention, de 17 080 €. Le Conseil décide de financer dans un 1^{er} temps les travaux d'extension du réseau électrique basse tension réalisés par le SDE35 à hauteur de 8 280 €, la partie éclairage public pouvant être financée ultérieurement dès que la commune sera en mesure de prévoir la pose des équipements.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

La mairie de Sougeal mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

ECOLE PUBLIQUE DE PONTORSON : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Le conseil accepte de régler cette participation de 2 274,20 € pour l'année scolaire 2017/2018, concernant 2 enfants en classe élémentaire (1 018,82€) et 1 enfant en maternelle (1 255,38€).

PARTICIPATION COMMUNALE A L'ÉCOLE PRIVÉE DE SOUGEAL - CONVENTION

Le conseil décide d'allouer à l'école privée de SOUGEAL pour l'année 2019 la somme de 375 € par élève en classe élémentaire et 1 177 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale.

RADAR PÉDAGOGIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION

En vue de sensibiliser les conducteurs en les confrontant à leur excès de vitesse, le Conseil adopte le principe d'acquérir un radar pédagogique et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

CONSEIL DU 13 MARS 2019

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2018

Les comptes 2018, présentant chacun un excédent global sur l'ensemble des sections fonctionnement et investissement, sont approuvés, ainsi qu'il suit :

Commune : + 159 093,95 € / Assainissement : + 13 104,57 € / Boulangerie : + 20 669,42 € / Lotissement : + 54 717,50 €.

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT MARTINVILLE 4

Le Conseil approuve le lancement du marché public en procédure adaptée proposé par le Cabinet ABEIL, architecte, pour l'aménagement du lotissement Martinville 4 et la mise en ligne sur MEGALIS.

Il approuve le Dossier de Consultation des Entreprises, prévoyant 1 lot unique pour l'ensemble des travaux (Terrassements, Voirie, Signalisation, Assainissement, Télécommunication, Aménagement paysagers).

REDISTRIBUTION D'UNE PART DE LA SUBVENTION MAEC AUX ELEVEURS

Le Maire donne connaissance du montant de la prime provenant de fonds européens (FEADER) dans le cadre des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) et leur application sur la réserve naturelle régionale du marais de Sougeal (156,50 ha) et versée pendant 5 ans à partir de 2017.

Le Conseil, considérant le montant de 25 000,37 € versé à la Commune pour l'année 2017, et son engagement de reverser annuellement et pendant 5 ans une somme forfaitaire de 7 500 €, sur cette prime, au titre de sa participation aux frais de fonctionnement de la Maison du Marais, décide, à la majorité, de répartir un pourcentage de 30 % sur les 17 500,37 € restant, soit 5 250,11 €, entre les éleveurs ayant inscrit des animaux au pacage lors de la saison 2017, sans distinction de leur commune d'origine et de leur système d'exploitation (bio ou pas, actif ou retraité), et au prorata du montant de leur facture de pacage 2017.

FERMETURE DE LA TRESORERIE DE DOL DE B. - MOTION DE SOUTIEN

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services, autant pour les communes que pour les usagers et contribuables, afin que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national, le conseil s'oppose à toute réflexion qui pourrait aboutir à la fermeture de la Trésorerie de Dol de Bretagne.

DEMANDE ACQUISITION RIGAUT ALAIN

Le Conseil accepte le principe de céder au profit de M. RIGAUT Alain et Mme DESPREZ Catherine une partie du domaine public (voie communale n°10) longeant leur parcelle cadastrée ZD n°225, à « la Selle », après délimitations par un géomètre.

CLOTURES AU TERRAIN DES SPORTS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant l'arrêté du 24/09/2018 portant réglementation du stationnement des gens du voyage sur la commune de Sougeal et la nécessité d'assurer l'inaccessibilité et la sauvegarde des équipements sportifs et annexes de la commune situés au terrain des sports, le Conseil décide la mise en place de clôtures fixes propres à limiter l'accès public à l'aire de camping-car et au parking. Il accepte le devis présenté par la SARL Christophe DARON Paysagiste (VIEUX VIEL) pour un montant de 3 665,76 € TTC.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE - LEFRANCOIS MICHEL

Considérant les coupes de bois actuellement disponibles sur les terrains communaux et les différents tarifs en vigueur, ainsi que la qualité des différentes essences selon les emplacements, le Conseil décide de créer une nouvelle catégorie : Bois de très bonne qualité pour un montant de 50 €, et de l'appliquer à la vente d'un lot attribué à M. LEFRANCOIS Michel, au lieu-dit «Le Port».

Le bar « Le Tikal » est ouvert



Depuis le 28 décembre dernier, le bar a ouvert ses portes. Son ouverture a permis de retrouver un lieu de convivialité qui offre la possibilité de jouer à la belote, de lire au coin du feu, de faire un billard, de jouer aux dames ou aux échecs, ainsi qu'aux fléchettes. Originaire des Charentes, Franck TABET s'est installé dans notre commune, réouvrant un deuxième commerce dans le bourg. Le nom de TIKAL vient de la capitale des Mayas, ce qui rajoute une pièce au puzzle international de la commune.

Le TIKAL vous accueille de 8h00 à 13h00 et de 17h00 à 21h00 du mardi au dimanche midi dans une ambiance «Pop Rock».

Un nouveau traiteur à Sougeal



Après plusieurs années de travail dans deux domaines d'activités complètement différents, en octobre 2018 j'ai créé ma micro-entreprise « La Cuisine du Marais » comme traiteur à domicile.

«Titulaire d'un CAP de pâtissier, glacier, chocolatier, confiseur et traiteur et ayant travaillé dans différentes entreprises comme extra, je voulais lancer ma propre

structure. Le but premier est de travailler avec des produits frais et en circuit court dans la mesure du possible.

Une partie de mes grands récipients de cuisson a été réalisée par un artisan de SOUGEAL, « la Métallerie du Couesnon », on ne peut pas faire plus local !»

Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter par mail à : lacuisinedumarais@gmail.com ou par tél au **06 77 66 86 90**.

PÊLE MÊLE

EFAS



Avec 82 personnes présentes vendredi 22 février nous avons passé une belle soirée ensemble en fêtant le nouvel an Chinois avec un repas superbe. Bonne ambiance dans la salle et dans la cuisine ! Un grand merci à notre bureau d'administration qui a préparé la salle et fait le service.

John Nash

On Friday 22nd February we celebrated the Chinese New Year with a Chinese meal. About 82 persons joined us (both members and non-members) and everyone commented on the quality of the meal and the "ambiance" in the salle. A big thankyou to our committee who worked so hard to prepare and serve the food.

L'ÉCOLE



Plantation bocagère

Les enfants se sont initiés à la plantation de jeunes arbres. Ils savent ce que signifie "praliner" des racines. A travers cette expérience, ils ont pu prendre conscience de l'utilité

des haies de bocage pour notre environnement : maintien de la biodiversité, acheminement des eaux de pluie...

Site internet de l'école

Le site internet de l'école est en ligne. Vous pouvez donc y accéder avec le lien suivant:

<https://ecolepriveesougeal.wordpress.com>

Vous y trouverez des informations pratiques, telles que les menus de la cantine. Les enfants et enseignantes publieront quelques articles régulièrement dans l'année.

Bonne lecture!



AMICALE DES RETRAITÉS



L'Amicale des retraités de Sougeal s'est retrouvée pour son repas couscous le 17 février dernier. Il s'est très bien passé dans une ambiance conviviale. Je remercie tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce repas et à vous d'avoir répondu présent par l'achat des cartes repas.

Yvette Brault

L'ACCA



Les membres du conseil d'administration de l'ACCA de Sougeal tiennent à tous vous remercier d'avoir participé à leur repas «Chevreuil» du 16 mars : 275 cartes vendues (dont 57 à emporter). La soirée s'est très bien déroulée et nous tenons à remercier tout particulièrement nos commerçants locaux (Le Tikal et la boulangerie Gallo'Pain) pour la qualité de leurs prestations et les services rendus.



Défi lecture

Depuis janvier, les enfants ont lu en classe 3 ouvrages. Avec leur enseignante, ils ont étudié ces livres, et ont pu participer ainsi au défi organisé par le collège privé Saint Joseph de Pleine-

Fougères. Ils se sont disputés la coupe avec les élèves des écoles privées de Pleine-Fougères et de Pontorson, mais également avec les sixièmes du collège.

Les élèves de Sougeal ont frôlé la victoire. Ils ont échoué à la dernière manche. Dommage!

Ce sont les élèves de CM2 de l'école Notre Dame de Pontorson qui ont gagné. Et nous les félicitons !